

que contre tous autres, c'est qu'on a fait là ce qui n'a été fait nulle part ailleurs, en prohibant, par résolution de tous les états, l'exercice de la religion catholique. — Depuis son arrivée aux Pays-Bas, ils ont d'ailleurs montré une insolence si grande, qu'il était évident qu'ils n'avaient aucun repentir de leur conduite passée (1).

Liasse 546.

1072. *Lettre du duc d'Albe à la reine d'Angleterre, écrite de Bruxelles, le 30 décembre 1571.* Par les lettres de don Guerau de Espés et du seigneur de Zweveghem, il a appris la notification faite audit don Guerau, pour qu'il sorte d'Angleterre; il a depuis reçu les lettres de la reine du 16 décembre, et celles qu'elle lui a envoyées pour le Roi. — Il regrette fort que don Guerau ne lui ait pas été plus agréable; il ne doute pas que, si elle eût voulu entendre la justification de cet ambassadeur, il ne se fût purgé des accusations dirigées contre lui. — Du reste, le Roi, pour lui complaire, aurait déjà remplacé don Guerau, si, alors qu'on était occupé de la restitution réciproque des biens détenus en Angleterre et aux Pays-Bas, on n'avait pas dû craindre que ce remplacement ne donnât, dans les pays voisins, occasion à de sinistres discours, et ne fût considéré comme une rupture de l'amitié existant entre les deux couronnes. — Il enverra incontinent au Roi la lettre que la reine lui écrit. — En attendant la réponse de S. M., il a jugé convenable de laisser en Angleterre le seigneur de Zweveghem (2). (*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2579.

1073. *Avertissement sur l'état des choses en Flandre, remis par don Francès de Alava, à Madrid, le 4 janvier 1572.* Peu avant de quitter Paris, il écrivit au duc d'Albe qu'il arrivait journellement des marchands des Pays-Bas, avec leurs biens, en France, dans le dessein de s'y établir; qu'à Paris, il s'en trouvait plus de 400; que d'autres avaient passé par Blois; que tous se plaignaient du 10^e denier et des insolences que commettaient les Espagnols; que d'autres, qui n'étaient pas marchands, venaient à la cour, et offraient de prendre les armes, si l'on voulait les secourir. — Un ou deux jours avant son

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXIX.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXX.

départ, il eut des avis certains que le nombre des marchands émigrés augmentait; qu'ils venaient de Bruxelles, Anvers, Lille, Douai, Arras et d'autres villes, et que quatre d'entre eux avaient mission d'offrir jusqu'à 100,000 ducats. — A une demi-lieue de Cambrai, il eut une entrevue avec M. de Noircarmes, qu'il trouva dans un triste état. Lui ayant parlé de cette émigration des marchands des Pays-Bas, Noircarmes se leva très-ému, et dit : « Seigneur don Francès, il » y en aura plus de 10,000 qui quitteront le pays, si le duc d'Albe n'y prend » garde! Et plaise à Dieu qu'il ne survienne pas quelque inconvénient si grand, » que nous n'y puissions remédier! Le duc ne veut se désabuser touchant ce » malheureux 10^e denier (1). Il faut s'attendre à de fâcheuses conséquences. » — Arrivé à Bruxelles, don Francès alla loger au palais. Le duc était rétabli, depuis plusieurs jours, de son attaque de goutte. Il se troubla fort, quand don Francès lui parla de l'émigration vers la France, et répondit qu'il s'était laissé abuser. Don Francès répliqua qu'on n'avait pu le tromper, parce que c'était chose qu'il avait en quelque sorte touchée de la main. Le duc persista à dire qu'il s'était laissé abuser. — La conversation roula ensuite sur plusieurs autres points. — Le duc dit qu'il avait trois millions d'or au château d'Anvers; qu'il possédait en outre la ressource du second centième denier; qu'il avait de plus la concession des 10^e et 20^e deniers, et enfin 500,000 ducats de rente des confiscations : moyennant quoi, il ne redoutait pas les machinations des ennemis. — Le jour suivant, don Francès reçut beaucoup de visites, et entre autres celles du seigneur de Berlaymont et du seigneur de Hierges, son fils. Ils lui dirent, chacun à part : « Nous nous félicitons que Dieu vous ait envoyé ici, pour que » vous puissiez, connaissant si bien les affaires de ces États, instruire S. M. » du péril où ils sont, et lui dire qu'elle le considère avec sa grande prudence, » et y pourvoie le plus promptement possible. » Don Francès leur répondit de la même manière qu'il l'avait fait à Noircarmes, cherchant à les persuader qu'ils devaient, dans les conjonctures où se trouvait le pays, donner de nouvelles preuves de leur dévouement au Roi. — Chiapin Vitelli lui a aussi exprimé son étonnement d'avoir, à son retour, trouvé les choses si embrouillées. — Tous les autres qui sont venus le voir, lui ont parlé dans le même sens. — A Anvers, on se loue beaucoup du seigneur de Champagney. — Don Fadrique de Tolède l'en-

(1) *Desta negra decima.*

trétint longuement des affaires des Pays-Bas; il l'assura que le 10^e denier sortirait son effet, et ajouta que Noircarmes, Berlaymont et le conseil des finances procédaient en cette affaire avec mollesse, parce qu'une fois qu'elle serait bien établie, ils n'auraient plus, dans le maniement des finances du Roi, la même influence qu'auparavant. — Le contador Juan de Yssunca lui exprima la même opinion. — Le troisième jour, don Francès alla prendre congé du duc, qui le pria de dire au Roi l'état de santé où il se trouvait, et que, depuis cinquante jours, il n'avait pas reçu de lettre de S. M.; qu'il attendait avec grand désir l'arrivée du duc de Medina-Celi, etc. Le duc lui parla du 10^e denier; il lui dit qu'en Brabant, la province la plus difficile, on commençait à le percevoir. Puis il ajouta: « Que dites-vous de cela? » Don Francès répondit qu'il n'en pensait pas moins que la levée de cet impôt rencontrerait les plus grands obstacles, et donnerait lieu à beaucoup d'inconvénients; qu'il le priait d'y bien réfléchir; que, quant à lui, il exposerait franchement au Roi sa manière de voir à cet égard. — Le duc lui répéta les mêmes choses que don Fadrique sur les motifs de l'opposition de ceux des finances. Don Francès lui répondit que cela pouvait être, mais qu'il devait tenir pour certain que tous chantaient la même antienne. Un peu altéré, le duc répartit: « Comment les villes n'observeraient-elles pas ce qu'elles m'ont » promis? Je le leur ferai bien observer. » — Don Francès répliqua: « Dieu » veuille qu'il en soit ainsi! mais, selon mon pauvre jugement, il est grandement » besoin pour cela de votre autorité et de votre prudence. » — La conversation continua sur différents autres sujets.

Liasse 549.

1074. *Second avertissement sur l'état des choses en Flandre, remis au Roi par don Francès de Alava, le 5 janvier 1572.* Les affaires de Flandre sont dans une situation plus fâcheuse qu'il ne le dit dans la relation envoyée la veille à Çayas; et cette situation empirera encore, lorsqu'on connaîtra le délai apporté au départ du duc de Medina, tant désiré du duc d'Albe, ainsi que de la noblesse et du peuple des Pays-Bas: du duc d'Albe, entre autres, parce que, avec le concours du duc de Medina, ou il viendra à bout d'établir le 10^e denier, ou bien il se convaincra que cet impôt est impossible, et alors ils accepteront les autres moyens qu'offrent les états, afin de payer l'arriéré considérable dû aux gens de guerre, de mettre un ordre raisonnable pour l'avenir, de soulager le peuple des maux que les gens de guerre lui ont causés depuis si longtemps, de

réparer et pourvoir les places fortes, d'avoir enfin, dans la citadelle d'Anvers, une provision d'argent qui impose aux ennemis de Dieu et du Roi. — La noblesse et le peuple, qui désirent vivement le duc de Medina, pour les qualités dont il est doué, et pour la haine qu'ils portent au duc d'Albe (1), se réjouiraient beaucoup de son arrivée; les marchands qui se sont retirés dans d'autres pays, à cause du 10^e, reviendraient chez eux; le trafic, qui a tant diminué, reprendrait de l'activité. — Don Francès répète que la réputation du duc d'Albe a beaucoup décliné; tout le peuple ne veut qu'une chose, et c'est qu'il s'en aille (2). D'après cela, et le peu de crédit qu'a le duc auprès des marchands, le Roi peut considérer ce qui arriverait, si, par suite de l'exécution du 10^e, une sédition éclatait dans quelque ville. — Le duc et don Fadrique ont beau soutenir que tous les inconvénients procèdent des financiers du pays, qui ont craint que le maniement des deniers ne leur fût soustrait: don Francès s'en est entretenu avec des personnes impartiales, et toutes lui ont dit que l'affaire était difficile et périlleuse, et qu'aucun de ceux du pays n'y prêterait volontiers son concours. Noircarmes lui-même, qui du reste se montre très-mécontent, éviterait de se trouver à Bruxelles, s'il n'en était empêché par sa maladie. — Berlaymont a dit à don Francès qu'il allait partir pour marier un de ses fils; Meghem, qu'il se disposait à se rendre dans son gouvernement. — Sans l'intervention de ces seigneurs, et alors que les autres conseillers, particulièrement Viglius et Tisnacq, ne sont pas stimulés par le Roi, don Francès regarde comme à peu près impossible l'établissement du 10^e. — Il lui paraît que le Roi, pour encourager et soutenir le duc, devrait écrire de nouveau à tous ceux qui peuvent l'aider dans cette entreprise. — Il serait encore à propos d'envoyer aux Pays-Bas quelqu'un qui y annonçât la naissance du prince (3): car l'histoire enseigne que les peuples de ces provinces ont toujours été les ennemis de leurs souverains, et qu'ils ont au contraire aimé et adoré les princes appelés à succéder à ceux-ci. — Le duc d'Albe et don Fadrique ne sont pas satisfaits de Chiapin Vitelli, qui, de son côté, se plaint d'eux, au point qu'il paraît être

(1) Y por el aborrecimiento grande que tienen del duque de Alva.

(2) Todo el pueblo esta en vaya, vaya, vaya!

(3) Le prince Ferdinand, né le 4 décembre 1571. Voy: HERRERA, *Historia general del mundo*, etc., part. II, liv. 1^{er}.

d'intention de demander au Roi la permission de retourner en Italie. — Noircarmes dit à don Francès qu'il s'étonnait que Chiapin, qui n'était pas le vassal du Roi, mais le sujet et la créature d'un prince dont le Roi avait eu tant à se plaindre (1), fût employé dans une charge si importante, où il pouvait connaître tous les secrets du pays, et particulièrement ceux des garnisons, tant de l'intérieur que du dehors. — Il règne peu d'accord entre les conseillers espagnols à Bruxelles, et la manière dont les affaires sont expédiées au conseil des troubles, ne tourne guère au service du Roi ni à la décharge de sa conscience. — Le duc de Brunswick (2), avec son inconstance accoutumée, est tout à fait hostile au Roi, et il ne cesse de solliciter les Français, pour passer à leur service. — Le comte de Mansfelt se plaint très-vivement de ce que le Roi ne se détermine pas sur la mercède qu'il attend : il est particulièrement mécontent du duc d'Albe, et son fils, le comte Charles, qui est à présent en France, a dit en grand secret à une dame qu'il recherche en mariage, que son père s'occupe de justifier sa conduite tant auprès du Roi qu'auprès des princes de l'Empire, et en même temps de démontrer les torts du Roi à son égard, afin de prendre ensuite le parti qui lui conviendra; il veut même le prendre avant que le duc d'Albe quitte les Pays-Bas. — Don Francès ayant demandé au duc d'Albe d'où il pensait pouvoir, au besoin, tirer des reîtres, le duc répondit qu'il en aurait autant qu'il voudrait. — Don Francès lui fit observer que ceux de Brunswick étaient très-près, et qu'ils avaient le renom d'être de bons soldats : sur quoi, don Fadrique lui parla de l'accord fait avec l'archevêque de Cologne, pour qu'il fournit 3,000 reîtres, chaque fois qu'on les réclamerait. — Le duc d'Albe lui parla aussi de la ligue défensive qu'il négociait avec les princes catholiques d'Allemagne : ce point mérite grande considération, car il est certain que les protestants tâcheront, de leur côté, de faire des ligues défensives, et plus que défensives; peut-être sera-ce une occasion, pour le duc Auguste (de Saxe), de s'entendre avec les Français, quoique ce soit la nation du monde avec laquelle il ait les rapports les plus désagréables, et dont il ait dit et dise encore le plus de mal (3).

Liasse 549.

(1) Le grand-duc de Toscane. Chiapin Vitelli avait été au service de ce prince avant de passer à celui de Philippe II.

(2) Éric.

(3) Voy. le texte de cet avertissement dans la *Correspondance*, n° CCLXXXI.

1075. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 janvier 1572.*

Il lui confirme l'avis, qu'il a envoyé au prieur don Antonio et au secrétaire Cayas, de l'ordre donné par la reine d'Angleterre à don Guerau de Espés de sortir de ses États. Don Guerau a débarqué à Boulogne. — Il ne doute pas que la reine n'ait su tout ce qui s'est traité. — Ceux des Pays-Bas désirent beaucoup que l'ambassadeur qui sera nommé en remplacement de don Guerau, soit un naturel de ces provinces, parce qu'ils connaissent mieux, disent-ils, l'humeur des Anglais, et ce qui convient à la conservation du commerce avec l'Angleterre. Le duc pense que, pour le moment, il faut y laisser Zweveghem, qu'il y a envoyé pour l'affaire de la restitution des biens saisis. — Le conseiller par qui il avait fait écrire à Ogier de Bousbecq, a reçu de celui-ci une réponse où il dit qu'il ne peut venir, parce que l'Empereur lui a ordonné de demeurer en sa cour, pour servir ses fils.

Liasse 551.

1076. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 janvier 1571*

(1572, n. st.). La reine d'Angleterre a ordonné à don Guerau de Espés de sortir de ses États, non, comme elle l'a déclaré, qu'elle manquât de bonne volonté ou d'amitié pour le Roi, mais à cause de certains faits imputés à cet ambassadeur. Elle est prête, a-t-elle ajouté, s'il convient au Roi d'envoyer à sa cour une autre personne qualifiée, à la recevoir, sans qu'elle ait parlé d'envoyer elle-même un ambassadeur à la cour du Roi. — Le duc joint à sa lettre celle que la reine écrit au Roi, à ce sujet, ainsi qu'une copie de celle qu'il a reçue lui-même, et de sa réponse (1). Il croit devoir laisser provisoirement en Angleterre le seigneur de Zweveghem. — Si le Roi donne un successeur à don Guerau, il serait d'avis que ce fût un Flamand, parce que les choses qu'on a à démêler avec l'Angleterre concernent pour la plupart les Pays-Bas. — A cette occasion, il a mis en délibération, au conseil, s'il convenait au service du Roi et au bien de la chrétienté, que S. M. rompît avec la reine. Tous ceux du conseil et lui-même ont été pour la négative. — Il paraît d'ailleurs que la reine désire vraiment la paix.

Le duc dit, en *post-scriptum*, qu'il vient de recevoir des lettres du seigneur de Zweveghem et de Fiesco, desquelles il résulte que les négociations pour la restitution des biens saisis sont comme rompues. Il engage le Roi à différer de

(1) Je n'ai pas trouvé ces lettres aux Archives de Simancas.

répondre à la reine, jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles ultérieures (1).

(Franc.) Secrétaireries provinciales, registre n° 2579.

1077. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 janvier 1571* (1572, n. st.). Par des lettres du 21 décembre, le seigneur de Zweveghem l'a informé des difficultés inattendues qu'a rencontrées en Angleterre la négociation pour la restitution des biens saisis, et qui consistent surtout en ce qu'on ne voudrait consentir que l'argent de Fiesco et de ses compagnons, détenu là-bas, servit pour supplément de l'assurance qu'on devrait donner aux Anglais. — Il fait connaître au Roi les instructions qu'il a données à Zweveghem, et ajouté qu'il a invité les consuls de la nation d'Espagne à Bruges, à députer quelqu'un d'entre eux à Bruxelles, pour examiner le parti qu'il y a à prendre (2).

(Franc.) Secrétaireries provinciales, registre n° 2579.

1078. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 14 janvier 1572*. Il a été informé, le 10, que le comte de Meghem était mort d'un coup d'apoplexie (3), sans avoir eu le temps de faire ce qui était nécessaire pour son salut. C'est une perte notable pour le Roi. — Berlaymont accourut tout d'abord vers lui, afin de le prier de favoriser le mariage, qu'il avait concerté avec ledit comte, entre la nièce, héritière de celui-ci, et le second de ses fils, lui demandant, en outre, pour M. de Hierges, la bande d'ordonnance et le gouvernement de Frise qu'avait le défunt. — Le duc a déjà écrit aux parents de la demoiselle. Il pense que le Roi doit accorder à M. de Hierges le gouvernement sollicité pour lui.

Liasse 551.

1079. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1572*. Zweveghem écrit qu'il regarde comme rompue la négociation avec l'Angleterre. — Le prince d'Épinoy est allé en France, avec une suite de 30 à 40 chevaux,

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXXII.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXXIII.

(3) Il fut frappé d'apoplexie à Zwolle le 6 janvier, et mourut le 8, à deux heures du matin. (Lettre du conseil de Gueldre au duc d'Albe, du 8 janvier 1572.)

pour traiter de son mariage avec la fille du duc de Montpensier (1). On a dit au duc que c'était la coutume, aux Pays-Bas, que les seigneurs se mariassent, sans en informer auparavant le souverain, ou son lieutenant. — Le duc trouve très-mauvaise cette coutume, et il convient, selon lui, de la réformer.

Liasse 531.

1080. *Lettre du duc d'Albe au prieur don Antonio de Tolède, écrite de, de 15 janvier 1572.* Elle roule sur les embarras que lui donne l'affaire du 10^e denier. — Les ministres qui auraient dû le seconder dans cette affaire, ne se sont appliqués qu'à le traverser. Maintenant ils déclarent qu'ils obéiront, mais qu'ils ne mettront la main à aucune des mesures d'exécution nécessaires. — Ils disent aussi que ce n'est pas le Roi qui a ordonné l'établissement du 10^e, et que le duc agit à cet égard contre la volonté de S. M. — « Que Votre Seigneurie, ajoute le duc, soit bien persuadée que jamais Génois n'apportèrent autant de zèle en leurs affaires, que ceux-ci en mettent en ce point particulier (2). » — Il a été beaucoup question, dans les états de diverses provinces, de députer au Roi : jusqu'à présent, le duc a empêché qu'ils ne donnassent suite à ce dessein ; mais il ne sait s'il y réussira toujours. — Ce qui leur déplait surtout, c'est que, au moyen du 10^e, le Roi n'aura plus besoin d'eux à l'avenir. — Si le Roi devait posséder les Pays-Bas comme il les a eus jusqu'alors, il n'en tirerait aucun service, et il pourrait les donner à qui aurait la puissance de les défendre contre le roi de France. — Il ne convient pas de leur permettre tant de liberté et d'insolence (3), comme il ne convient pas non plus de les opprimer au point qu'ils aient à envier la liberté de leurs voisins. Entre ces deux extrêmes, est le parti que le duc a adopté. — Il supplie le prieur de faire connaître ces circonstances au Roi : il se sert de son intermédiaire, parce qu'il importe que cette matière ne passe pas par beaucoup de mains. — Dans une lettre qu'il a fait écrire par Courtewille (4), à propos de l'argent qu'il a demandé au Roi, il a touché un mot du 10^e denier : il l'a fait, dans le dessein de fournir à S. M. l'occasion de

(1) Voy. la lettre 1085.

(2) *Que V. S. crea que nunca Ginoveses trajéron diligencia en sus negocios como estos la traen en este particular.*

(3) *No combiene tenerlos con aquella libertad é insolencia.*

(4) C'est-à-dire dans une lettre en français.

lui répondre en français sur ce point. Il faudrait que, dans sa réponse, le Roi exprimât son étonnement du peu de diligence que le duc aurait apportée à la levée du 10^e; qu'il le pressât d'y procéder; que, quant à la somme demandée par le duc, S. M. l'invitât à considérer les dépenses qu'elle avait faites pour la guerre de Grenade, celles qu'elle faisait pour la défense de ses États et de la chrétienté contre le Turc; qu'elle lui rappelât que, depuis qu'il partit d'Espagne, elle lui avait envoyé près de quatre millions; qu'elle ajoutât que, puisque, eu égard à ces motifs, les états avaient consenti l'établissement du 10^e, c'était au duc à en retirer le fruit nécessaire pour l'entretien et la défense du pays: — « Lorsque S. M., poursuit le duc (1), ordonnera à Hopperus d'écrire en ces » termes, il conviendra qu'elle exprime un peu de mécontentement, tant de moi » que de ceux qui ne me secondent pas. Il faudra aussi qu'elle ordonne à Cayas » de faire quelque conte à Hopperus sur une conversation qu'il aurait eue avec » elle touchant cette matière, en ayant soin d'y mêler un peu de piquant. Ce qui » aura été dit ainsi sera immédiatement transmis à Bruxelles, car il y a entre » eux une correspondance très-suivie (2). »

Liasse 551.

1081. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Cayas, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1572.* La mère de la nièce du comte de Meghem a consenti au mariage de sa fille avec le second fils de Berlaymont. — A cette occasion; Albornoz rappelle toutes les faveurs que la famille de Berlaymont a obtenues depuis l'arrivée du duc aux Pays-Bas: le père, dit-il, a eu 3,000 florins de rente perpétuelle, et les véneries de Flandre et de Brabant, qui doivent valoir de 3,000 à 4,000 florins; il a obtenu, pour son fils, M. de Hierges, le gouvernement de Gueldre; pour un autre de ses fils, Beaurain (3), une commanderie de 1,000 florins de revenu, ainsi que le gouvernement de Charlemont; pour un troisième fils, la prévôté de Maestricht; pour un quatrième, celle de Liège, qui

(1) *Y quando ordenare S. M. á Hopperus, sea con decirle palabras un poco sentidas, tanto de mí, como de los que no me ayudan en este negocio; y asimismo ordenar á Zayas que le cuente por cuento alguna plática que haya pasado con S. M. en esta materia, con un poquito de pimienta, porque de allí responderá luego acá, que hay muy buena correspondencia.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLXXXIV.

(3) Lancelot de Berlaymont, seigneur de Beaurain. Il devint comte de Meghem, par suite de son alliance avec la nièce héritière de Charles de Brimeu, dernier comte de ce nom.

ne lui aurait pas été accordée sans l'appui du Roi; pour un cinquième, l'archevêché de Cambrai, et, à présent, pour Beaurain, le comté de Meghem : « et, » avec tout cela, ajoute Alborno, il a encore soif, après avoir tant bu (1).

Liasse 551.

1082. *Lettre du duc d'Arschot au duc d'Albe, écrite de Beaumont, le 21 janvier 1571. (1572, n. st.).* Des commis des états de Brabant sont venus le prier de vouloir se rendre en Espagne, avec des députés du clergé et des villes, pour réclamer contre le 10^e et le 20^e denier. Il prie le duc de lui dire ce qu'il convient qu'il fasse. (Franç.)

Liasse 552.

1083. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 2 février 1572.* Il y expose la suite des faits relatifs au 10^e denier. — Les quatre membres de Flandre sont venus lui parler, après lui avoir envoyé d'abord les évêques d'Ypres, de Gand et de Bruges. — Ces derniers n'entendaient rien à la matière; mais ils avaient été fort endoctrinés par les magistrats des villes. Le duc s'enferma avec eux durant trois heures, et parvint si bien à les convaincre, qu'ils le remercièrent de la grâce que le Roi faisait au pays, par les modérations accordées. — Les quatre membres offrirent au duc leur quote pour quatre années, payable en six, à condition que le 10^e denier fût aboli, et, s'il ne s'en contentait, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'aller faire cette offre au Roi lui-même. Il leur répondit comme il convenait, et donna l'ordre que le 10^e fût perçu dans les endroits de la Flandre où il n'avait pas été introduit encore. — En cette occasion, ceux de Gand se sont mieux conduits que les autres. — Le Brabant est la province qui fait le moins de difficulté, quoique ceux de Bruxelles aient montré de mauvaises dispositions. — Partout on répand que le duc est le seul qui persiste à établir le 10^e; que non-seulement cela se fait contre la volonté du Roi, mais encore que S. M. l'ignore. — Le duc n'en est pas étonné, parce qu'il sait la correspondance active qu'il y a entre ceux du pays et leurs compatriotes à Madrid : c'est par ce moyen qu'ils ont appris qu'à la cour, il s'agissait de modérer l'impôt, et le résultat a été de faire reculer l'affaire. — Le Roi ne pourrait croire l'union qu'il y a entre eux tous, pour s'opposer au 10^e. Ce ne sont pas seulement les états de Flandre et de Brabant qui se proposent de députer

(1) Y con todo esso, esta con sed, de aver bevido mucho.